



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



I - Emetteurs et information financière

I. 7 - Gouvernement d'entreprise et assemblées générales

I. 7.2. Gouvernement d'entreprise

Applicable au 13 décembre 2011

[Imprimer](#) [Télécharger](#)


Recommandation DOC-2011-17

Rapport annuel 2011 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

Articles L.225-37, L.225-68, L.225-102-1, L.225-185, L. 225- 197-1, L.
823-19 et L.823-20 du code de commerce 

▼ Liens

- ▶ Rapport 2009 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
- ▶ Rapport 2010 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants
- ▶ Rapport du groupe de travail présidé par M. Yves Mansion sur les valeurs moyennes et petites (fin de la consultation : 5 décembre 2007)
- ▶ Code Middledext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites [↗](#)
- ▶ Comité d'audit
- ▶ Cadre de référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne
- ▶ Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne - Valeurs moyennes et petites se référant au Code de gouvernement d'entreprise de Middledext de décembre 2009

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02